

Commune : 35115  
Fougères

2103 A

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le ...08/10/2024...  
A .....Pôle de topographie et de gestion cadastrale  
Par ...**M. Rousse Benjamin**.....  
Inspecteur des Finances Publiques  
Signé

ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AB  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 16/11/2004

## MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

-----  
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés, a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : .....effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 24/09/2024.....par M. DUTILLEU Edouard géomètre à Aigné.....

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chambre 6463.

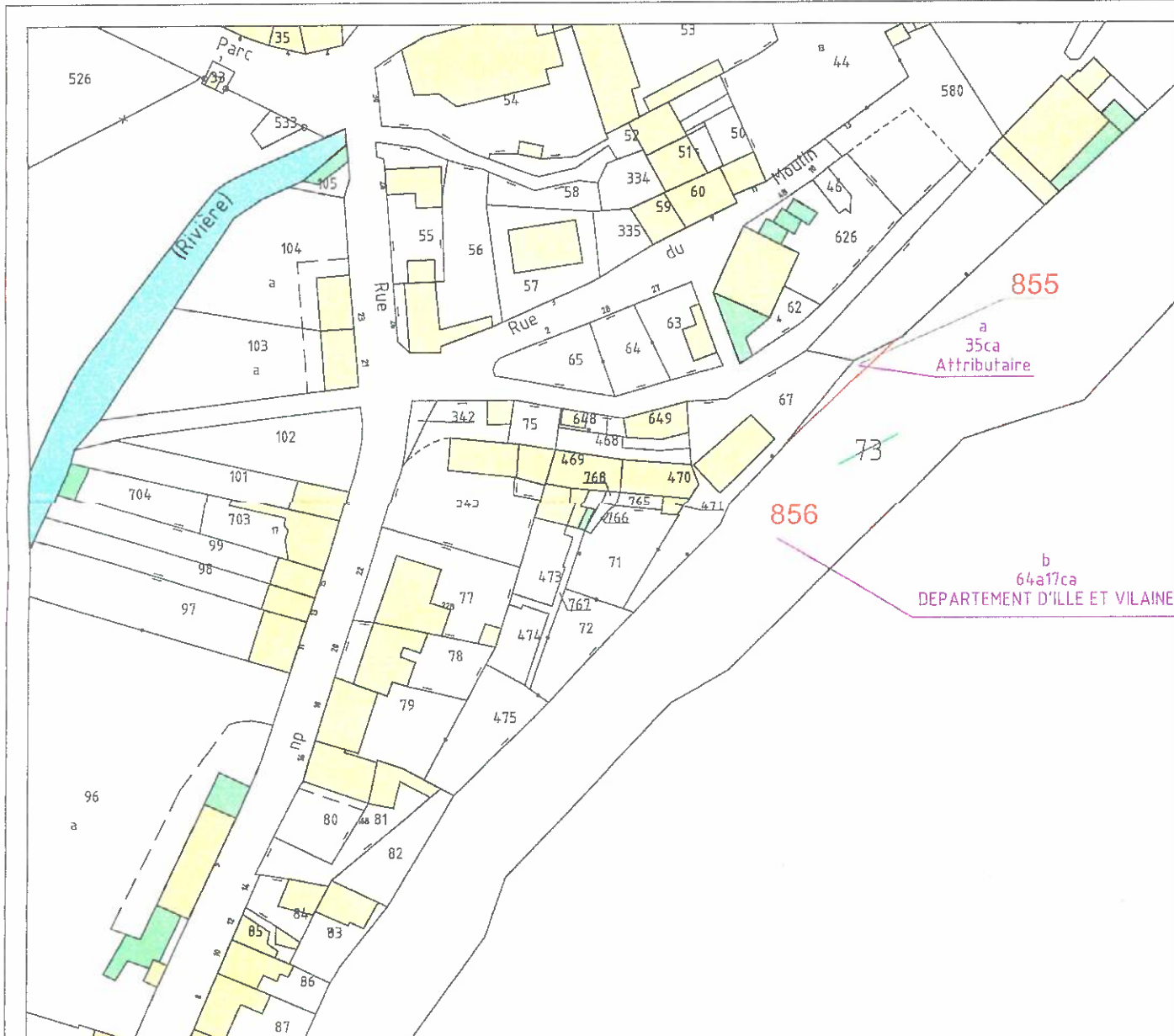
A ..... , le .....

Pouvoir joint

**Modification selon les indications d'un acte à publier**



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).



# Éléments financiers

Commission permanente  
du 24/02/2025

N° 50440

## Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°29207	APAE : 2024-SENSI004-3 ENS - ACQUISITIONS DE TERRAINS		
Imputation	<b>21-71-2111-0-P433</b> Terrains nus		
Montant de l'APAE	850 000 €	<b>Montant proposé ce jour</b>	<b>2 697 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2 697 €</b>